



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Commune d'Illies

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Marvin BOULANGER.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Etaient présents : Mr BOULANGER Marvin, Mr DESCAMPS Hubert, Mr DELHEM Jean-Luc, Mme DENIS Magali, Mme LEGRAND Laura, Mme HAYT Céline, Mme BOULANGER Maréva, Mme LEBRUN Sandrine, Mme DENIS Agnes, Mr ANDREJEWSKI Fabien, Mr HONORE Philippe, Mr LEFEBVRE Éric, Mr DUQUENOY Geoffrey, Mme LEPETZ Valérie.

Absents excusés : Mr HAYART Damien, Mme DUMORTIER Magali

Mr DUQUENOY Geoffrey est arrivé en cours de séance et n'a pas participé aux délibérations 01_07042026 et 02_07042026

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme DEFRANCE Ludivine à Mr BOULANGER Marvin
- Mr GAILLIEZ Cyrille à Mme DENIS Magali
- Mr TROUILLET Alain à Mme LEPETZ Valérie
- Mme DUMORTIER Magali à Monsieur HAYART Damien (absents tous deux donc procuration non prise en compte)

Secrétaire de séance : Mme Laura LEGRAND

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint et déclare la séance ouverte.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ENREGISTREMENT DE LA SEANCE

Monsieur le maire propose de nommer madame Laura LEGRAND en tant que titulaire et Madame Jenny GIUBLES en tant que suppléante.

Vote : Adopté à l'unanimité (16 voix POUR)

Monsieur le Maire précise que cette séance de conseil municipal sera enregistrée à l'aide de dictaphones.

Vote : Adopté à l'unanimité (16 voix POUR)

2) APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025

Monsieur le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance de conseil du 22 décembre 2025 qui a été transmis à l'ensemble des élus.

Il précise que seuls trois membres peuvent participer au vote : Mr TROUILLET, Mme LEPETZ et Mme DUMORTIER.

Madame DUMORTIER étant absente, seule Mme LEPETZ (et Mr Alain TROUILLET par pouvoir donné à Mme LEPETZ) peut voter.

Vote : adopté à 2 voix POUR (Mme LEPETZ et Mr TROUILLET par pouvoir donné)

3) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article 2121-29,
Vu le Conseil d'Installation du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026,

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur aux élus.

Il propose à l'ensemble des élus d'y réfléchir et de le soumettre au vote du prochain Conseil Municipal

Monsieur Geoffrey DUQUENOY arrive à 18h38.

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

4) DELEGATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des conseillers municipaux.

Le champ des délégations sera précisé et limité par l'arrêté du Maire.

Lors de la séance d'installation du 22 mars 2026, 4 adjoints au Maire ont été désignés.

Monsieur le Maire a ainsi décidé de nommer :

M. Hubert DESCAMPS, Adjoint au Maire :

Finances et Commande Publique - Patrimoine - Aînés – Associations – Administration générale et Police municipale (en remplacement du Maire en cas d'absence) – Urbanisme (en remplacement du Maire)

Mme Laura LEGRAND, Adjointe au Maire :

Communication - Evènementiel – Festivités

M. Cyrille GAILLIEZ, Adjoint au Maire :

Travaux - Enfance et Jeunesse - Périscolaire - Accueil collectif des mineurs

Mme. Maréva BOULANGER, Adjointe au Maire :

Actions sociales et solidarité – CCAS – Logement – Emploi et Insertion – Santé

Les adjoints auront une délégation de signature dans leurs domaines de délégations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de nommer dix conseillers municipaux délégués :

Éric LEFEBVRE	Conseiller délégué	Relations Sociales et Solidarité – Appui à la vie associative – Suivi des projets transversaux
Céline HAYT	Conseiller délégué	Appui à la communication et à la vie locale, lien social et proximité avec les aînés
Fabien ANDREJEWSKI	Conseiller délégué	Développement économique local, appui à la commande publique et aux appels d'offres, optimisation des dépenses et économies
Magali DENIS	Conseiller délégué	Restauration scolaire – Vie de l'enfant (Périscolaire et ACM), Appui Animation Jeunesse
Philippe HONORÉ	Conseiller délégué	Commerces ambulants et marchés / Appui à l'animation de proximité
Ludivine DEFRANCE	Conseiller délégué	Environnement et biodiversité – Transition Ecologique, Cadre de vie et Fleurissement
Sandrine LEBRUN	Conseiller délégué	Petite Enfance et Sport
Agnes DENIS	Conseiller délégué	Agriculture et Monde Rural
Jean-Luc DELHEM	Conseiller délégué	Culture
Geoffrey DUQUENOY	Conseiller délégué	Conseil Municipal des Jeunes et Citoyenneté : Aide aux activités associatives et évènementielles

Les conseillers municipaux délégués n'auront pas de délégations de signature.

5) REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Monsieur le maire rappelle que le maire et les adjoints ont droit à une indemnité de fonction.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité.

L'indice brut est l'indice 1027, correspondant à 4110.52 € brut.

Monsieur le maire propose les indemnités suivantes :

Taux maximal du Maire : 55.7 % de l'indice 1027 - taux voté : 40%.

Taux maximal des Adjoints : 21.38 % de l'indice 1027 – taux voté : de 12 à 17%.

Les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal à condition que le montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées aux maires et aux adjoints ne soit pas dépassé (Art L2123-24-1-III du CGCT). Cette indemnité est au maximum égale à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027).

Taux maximal : 6 % de l'indice 1027, taux voté : de 2 à 6 %.

Soit une enveloppe totale de 135% pour une enveloppe maximale de 162.60 %.

Compte tenu de l'installation du maire et des adjoints ayant eu lieu le 22 mars 2026, les indemnités seront versées à compter de cette date.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune au compte 6531.

Vote : Adopté à 15 voix POUR + 2 CONTRE (Mme Valérie LEPETZ et Monsieur Alain TROUILLET par pouvoir donné)

Madame LEPETZ souhaite expliquer sa position. Elle ne juge pas acceptable, par souci d'équité, que Monsieur Marvin BOULANGER soit Maire et que son épouse soit Adjointe au Maire. Elle précise que ce n'est pas le montant des indemnités qui motive sa réflexion, mais ce choix de nomination.

Monsieur le Maire répond que la loi n'interdit pas cette situation. Selon lui, cela ne pose pas de problème d'équité, mais éventuellement une question d'éthique. C'est précisément pour cette raison que son taux d'indemnité a été réduit et que celui de son épouse est le plus faible de l'ensemble des adjoints. Monsieur le Maire précise également que le cumul de leurs deux indemnités n'excède pas les taux précédents ; par conséquent, cette décision n'implique aucun coût supplémentaire pour la commune.

6) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire explique que l'article L2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, ce sont des « commissions d'études ».

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Ces commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame Jenny GIUBLES, assistera à certaines de ces commissions, en fonction des nécessités.

S'il est nécessaire de faire appel à des personnes extérieures dans les commissions en tant

qu'« expertes » (architecte, directeur d'école, présidents d'associations) et que tous les membres de la commission sont d'accord, il peut être accordé une dérogation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il préside l'ensemble des commissions. Le tableau des commissions communales a été transmis à tous les élus et sera annexé à la délibération.

Certains élus de la liste minoritaire n'ayant pu transmettre leurs choix de thématiques, Monsieur le Maire propose de reporter ce vote à la prochaine séance du Conseil Municipal, qui se tiendra le 27 avril 2026.

7) ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal fixe, par délibération, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS en fonction de l'importance de la commune et de ses activités sociales. Ce nombre est fixé à 16 membres maximum, répartis comme suit :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil participant à des actions de prévention ou de développement social.

Parmi les membres nommés, siègent obligatoirement : un représentant de l'UDAF, un représentant des associations de retraités, un représentant des personnes handicapées et un représentant des associations d'insertion.

Le Maire est président de droit (art. R 123-7). Dès sa constitution, le conseil d'administration élit un vice-président (art. L 123-6). Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, par vote secret.

Déroulement de l'élection : Monsieur le Maire présente la liste de candidats suivante :

Maréva BOULANGER
Geoffrey DUQUENOY
Philippe HONORE
Magali DENIS
Jean-Luc DELHEM
Hubert DESCAMPS
Valérie LEPETZ

Thomas BERLAND
Pauline HENON
Blandine DOUNIAUX
Didier GONIN
Pascale DESCAMPS
Anne-Sophie VANHOUTTE
Colette LAMARQUE
Eddy ALLIENNE

Monsieur le Maire demande si une autre liste a été établie ; aucune autre liste n'est déposée.

Monsieur le Maire demande ensuite si un membre de la minorité souhaite siéger au sein du CCAS. Madame Valérie LEPETZ exprime son souhait d'en faire partie. Par souci de parité et de représentativité, Monsieur le Maire évoque également la candidature de Madame Colette LAMARQUE.

Ces deux noms sont ajoutés à la liste initiale.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret. La liste ainsi complétée est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR).

8) DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire propose les représentants suivants pour siéger au sein des différentes structures intercommunales :

- **Commission Locale des Transferts de Charges (CLTC) de la MEL :**

Titulaire : Hubert DESCAMPS / Suppléant : Fabien ANDREJEWSKI

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :**

Titulaire : Cyrille GAILLIEZ / Suppléante : Agnès DENIS

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **SIDEN-SIAN :**

Titulaire : Cyrille GAILLIEZ / Suppléante : Agnès DENIS

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **Incendie et Secours :**

Titulaire : Philippe HONORÉ / Suppléant : Jean-Luc DELHEM

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **Correspondant Défense :**

Titulaire : Philippe HONORÉ / Suppléant : Geoffrey DUQUENOY

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

Titulaires : Hubert DESCAMPS, Fabien ANDREJEWSKI et un membre de la minorité.

Suppléants : Cyrille GAILLIEZ, Éric LEFEBVRE et un membre de la minorité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le vote est reporté à la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026, dans l'attente de la désignation des représentants de la liste minoritaire.

- **Mission Locale :**

Titulaire : Maréva BOULANGER / Suppléante : Magali DENIS

Madame Valérie LEPETZ exprime son opposition, souhaitant siéger au sein de cette structure.

Vote : 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Valérie LEPETZ et M. Alain TROUILLET par pouvoir).

- **Syndicat intercommunal des animaux errants de Lille et environs :**

Titulaire : Geoffrey DUQUENOY / Suppléante : Ludivine DEFRANCE

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **FEAL (Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille) :**

Titulaire : Cyrille GAILLIEZ / Suppléant : Hubert DESCAMPS

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

9) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Le maire est compétent tout au long de l'année pour radier, à l'issue d'une procédure contradictoire, les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale permettant de demeurer

inscrits sur la liste électorale de la commune, qu'il s'agisse d'une liste électorale principale ou d'une liste électorale complémentaire (art L.18 du Code Electoral).

Dans chaque commune, est donc instituée, selon l'article L 19 du Code Electoral, une commission de contrôle qui :

- statue sur les recours administratifs préalables
- s'assure de la régularité de la liste électorale.

Le maire, à sa demande ou à l'invitation de la commission, présente ses observations.

Nomination des membres de la commission : Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7).

Pour cette commission, Monsieur le Maire propose la désignation des conseillers suivants :

- **Majorité :** Jean-Luc DELHEM, Agnès DENIS, Éric LEFEBVRE, Philippe HONORÉ.
- **Opposition :** Valérie LEPETZ.

Il informe l'assemblée que cette liste sera transmise au préfet pour nomination officielle.

10) PROPOSITION DE LISTE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Collectivités Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de – de 2000 habitants)

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La liste, composée de contribuables, doit être proposée par le Conseil Municipal, en double. Le maire, étant membre d'office de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans la liste.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Frédéric DECOURCELLE
Fabien ANDREJEWSKI
Jean-Sébastien THIBAUT
Emilie MULLIÉ
Gilles CHARLET
Thierry CERRONE
Aurélie QUEVAL MOUQUET
Julie DIEUDONNÉ
Ludovic DUBAN
Sabine BELLANGER
Jean-Luc DELHEM
Geoffrey DUQUENOY

Michèle ROTTELEUR
Hubert DESCAMPS
Hema MURAGAN
Christophe PIROTAIS
Quentin DUVINAGE
Stéphanie DELGEHIER
Marcel DESMONT
Anne BERNARD
Benoit COURDENT
Audrey KOCKELBERGH
Ludivine DEFRANCE
Sandrine LEBRUN

Vote : Adopté à 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Valérie LEPETZ et Alain TROUILLET par pouvoir donné)

11) DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS (CNAS ET DPO)

Monsieur le Maire propose de nommer :

- **Délégué à la protection des données (DPO) :**

Titulaire : Laura LEGRAND

Suppléante : Céline HAYT

Note : Le Conseil sollicitera le Centre de Gestion du Nord (CDG) pour bénéficier d'un DPO mutualisé.

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

- **Désignation des représentants au CNAS :**

Représentant élu : Marvin BOULANGER

Représentante du personnel : Edith LEGRAND

Vote : Adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

12) INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture de classe : L'annonce d'une fermeture de classe a été faite. Les inscriptions sont lancées ; si l'effectif au recomptage du mois de septembre est satisfaisant, cette fermeture n'aura pas lieu. Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir sollicité l'appui du Recteur et des sénateurs à ce sujet.

Courrier aux associations : Un courrier a été adressé aux présidents d'associations par suite de nombreux vols, dégradations et incivilités, ainsi que des propos et affichages contraires aux valeurs de la République. L'ensemble des conseillers sera sollicité sur ce dossier. Selon Monsieur le Maire, certains affichages sont intolérables, y compris dans des locaux recevant des enfants.

Madame Valérie LEPETZ demande des précisions sur le type d'affichage concerné.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'affichages à caractère pornographique.

Maison médicale (Zone de la Croisée des Weppes) : Le permis de construire a été accepté le 30 mars 2026.

Fin de séance à 19h01.